

# **Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Jeudi 10 novembre 2011 à 20h30**

L'an deux mille onze, le dix novembre à vingt heures trente,  
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence d'Edmond JULIEN, Maire.

**Étaient présents :** Mmes AURIOL Violette, BONZON Annelise, LAFONT Ginette, MAZEL Marcelle, VERDIER Nicole, Mrs MENDRAS Bruno et MOURGUES David.

**Absent excusé avec pouvoir :** M CREMER Pascal à JULIEN Edmond.

**Absent :** M DEJEAN Christian.

**Secrétaire de séance :** Mme BONZON Annelise.

Après lecture du compte rendu des conseils municipaux du huit juillet et du cinq août deux mille onze, par le maire, Mme LAFONT souhaite apporter une modification, dans le compte rendu du huit juillet dernier, ordre du jour n°1, page 5, 4 ème paragraphe, comme suit :

*« Madame LAFONT en son nom et au nom de Monsieur DEJEAN, qu'elle représente, auraient souhaité privilégier une concertation avec toutes les parties concernées par le permis de Mme BREMOND avant le vote du conseil municipal ».*

Les conseillers présents lors de ces conseils les adoptent à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1°/ Convention ERDF
- 2°/ Aides périscolaires
- 3°/ Fêtes fin d'année : cadeaux enfants et personnes âgées.
- 4°/ Indemnité régisseur de recettes
- 5°/ Fixation du taux de la taxe d'aménagement
- 6°/ Tarifs cantine
- 7°/ Modification de l'intérêt communautaire en matière de lecture publique
- 8°/ Questions diverses

### **1°/ Convention ERDF**

La Direction Territoriale Gard Cévennes d'E.R.D.F a constitué depuis plusieurs années un réseau d'interlocuteurs privilégiés afin de maintenir des relations de proximité avec les collectivités.

E.R.D.F propose de renforcer et pérenniser le partenariat déjà existant avec la signature de la « Convention Présence ».

Monsieur le maire porte à la connaissance de l'assemblée le contenu de la « Convention Présence » proposée par E.R.D.F.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-AUTORISE monsieur le maire à signer la « Convention Présence » avec E.R.D.F.

## **2°/ Aides périscolaires**

La commission finances, réunie ce jour à 17h00 propose au conseil municipal, de retenir les montants suivants :

Aide pour les lycéens : 180 €, aide pour les collégiens : 120 €, aide pour les primaires : 90 €, aide pour les maternelles : 30 €, l'aide est de moitié pour les gardes alternées, soit un total de 2 010 € affecté de la manière suivante :

CHILARD	Solène	180
HOARAU	Albin	180
TREIBER	Isabelle	180
TAMM	Félix	90
MOURGUES	Fabrice	180
MOURGUES	Marine	120
ROUSSET	Mathilde	60
MARGANT	Franck	120
ROSNER	Célia	60
MOURGUES	Grégory	120
MOURGUES	Mathieu	120
MARGANT	Louis	120
FAUCHERRE	Janis	90
FAUCHERRE	Nina	90
STANISIERE	Meryl	90
DELAN	Morgane	90
DELAN	Maël	90
MOURGUES	Camille	30
STANISIERE	Louanne	30
MOURGUES	Aymeric	30
MOURGUES	Corentin	30

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer, aux enfants scolarisés de la commune jusqu'à 18 ans, les sommes indiquées ci-dessus.

Mme Ginette LAFONT mentionne qu'elle serait pour faire un effort sur l'attribution des bourses plutôt que d'attribuer des cadeaux.

## **3°/ Fêtes fin d'année : cadeaux enfants et personnes âgées.**

La commission finances réunie ce jour propose au conseil municipal les solutions suivantes :

- Pour les enfants de la commune : projection d'un film dans la chapelle accompagné d'un goûter,

- Pour les personnes de plus de 65 ans : un repas organisé par la mairie.

Après discussion le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de projeter un film dans la chapelle, accompagné d'un goûter, pour les enfants de la commune. Ce sont les conseillers, Annelise BONZON, Violette AURIOL et Bruno MENDRAS qui sont chargés de préparer cet après-midi.

-de ne pas retenir la proposition de la commission finances concernant le repas des aînés, vu le nombre peu important de personnes susceptible de se déplacer, et ainsi ne pénaliser personne,

- DECIDE d'offrir des colis pour les personnes de plus de 65 ans d'une valeur de 30 € environ/personne. Les conseillères Violette AURIOL, Nicole VERDIER et Marcelle MAZEL sont chargées de ce travail.

#### **4°/Indemnité régisseur de recettes**

Madame Susanne EMERI a remplacé Magali SENEAL pendant une durée d'un an, notamment dans la fonction de régisseur de recettes suppléante. Monsieur le maire propose d'allouer à Mme Susanne EMERI une indemnité spéciale de fonction de régisseur suppléante au vu de sa responsabilité engagée dans cette fonction, au même titre que Mme Magali SENEAL, et ceux pour la durée de son remplacement.

Il conviendrait donc de lui attribuer par mandatement la somme de 120 €. Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer à Mme Susanne EMERI la somme de 120 € au titre de la responsabilité du régisseur de recettes.

#### **5°/ Fixation du taux de la taxe d'aménagement**

Monsieur le maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement (TLE) et la participation pour l'aménagement d'ensemble (PAE) a été créée. Elle sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les participations telles que notamment, la participation pour voirie et réseau (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

#### **Le conseil municipal décide,**

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2 % ;
- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, en partie,

**1°** Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) ;

**2°** Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;

**3°** Les locaux à usage industriel et leurs annexes ;

**4°** Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés;

**5°** Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

### **6°/ Tarifs cantine**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Lasalle a voté en séance du 22 juin 2011 les nouveaux tarifs de la cantine pour la rentrée 2011/2012. Les tarifs sont appliqués suivant le quotient familial. Cinq tranches ont été créées. Le coût d'un repas est de 6.10 €.

Il convient de délibérer sur la participation de la commune, au vu de ces nouveaux tarifs.

La commission finances réunie ce jour propose au conseil municipal de maintenir les tarifs de 2010/2011 suivants :

Quotient familial	QF : -480	QF : 480/599	QF : 480/599	QF : +760	
Tarif familles	1,80	2,65	3,30	4,00	6,10
Participation commune	4,30	3,45	2,80	2,10	0,00

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de maintenir et de faire appliquer les tarifs 2010/2011 pour l'année scolaire 2011/2012, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

### **7°/ Modification de l'intérêt communautaire en matière de lecture publique**

Le conseil communautaire, de la communauté de communes Cévennes Garrigue, lors de sa séance du 28 avril 2011, a adopté une modification de l'intérêt communautaire portant sur la définition des compétences portées par l'intercommunalité en matière de lecture publique. Le conseil municipal dans sa séance du 8 juillet dernier souhaitait avoir plus de précisions sur cette modification et de la répartition des charges afin de délibérer.

Madame Violette AURIOL apporte les informations suivantes :

Les communes de Lasalle et St Hippolyte du Fort ont trouvé un terrain d'entente concernant les fonctionnements des médiathèques intercommunales. Pour ce faire il convenait de faire un léger modificatif des statuts comme suit :

- d'une part la surface de base n'est plus de 100 m<sup>2</sup> mais d'une superficie minimum de 100 m<sup>2</sup>,
- D'autre part, le bâtiment mis à la disposition de l'intercommunalité reste communal. Seuls sont pris en charge par la communauté de communes :
  - la réhabilitation et les travaux à l'intérieur,
  - le mobilier (informatisation, matériel hi-fi, vidéo),
  - l'ensemble des documents tous supports (livre, CD et DVD).
- Les communes prennent en charge le personnel (un mi-temps, employé communal pour Lasalle et pour St Hippolyte, deux mi-temps, employés communaux avec la possibilité d'évolution).
- Les charges courantes (eau-électricité) sont également prises en charges par les communes.

En conclusion de son exposé Mme Violette AURIOL pose la question suivante : Ne devons-nous pas un jour, nous aussi, petites communes, prendre en charge cette mise à disposition en médiathèque, de certains employés municipaux de Lasalle ou de St Hippolyte ? Dans quelles conditions cela se passera t-il ?

Vu que cette question reste sans réponse,

Le conseil municipal s'abstient de toute prise de délibération.

## **8°/ Questions diverses**

### **Urbanisme :**

Monsieur le maire informe le conseil du dépôt d'une déclaration préalable par M LAFONT André concernant la réfection de sa toiture. Cette déclaration n'a fait l'objet d'aucune opposition.

### **Urbanisme :**

Une demande de recours gracieux a été déposée par un administré à l'encontre du Permis de Construire de Mme BREMOND. Cette demande a été transmise au service juridique de l'Etat.

### **Carte Communale :**

Monsieur le maire fait part que les dernières réunions sur le terrain avec les différents propriétaires concernés, n'ont pas donné lieu à des accords positifs. Monsieur le maire informe les conseillers que la prochaine réunion aura lieu le jeudi 24 novembre en mairie à 14h00 avec les organismes associés à l'élaboration de la carte.

### **Intercommunalité :**

Une consultation citoyenne a eu lieu le 30 octobre dernier organisée par l'association « Terre de Mauripe ».

Il s'agissait de se prononcer pour ou contre l'émergence d'une communauté de communes des vallées du Gardon de St Jean du Gard et d'Anduze. M le maire donne les résultats qui sont les suivants : 8 communes participantes au total 2 146 inscrits, 508 votants (23.67 %), 484 Pour (95 %) et 24 contre (5%).

Mme Ginette LAFONT indique qu'il est important de préserver notre zone de montagne.

Mme Violette AURIOL est surprise par une participation aussi faible.

### **Chemin de la colonie la Fontanelle :**

Des recherches pour trouver l'origine de la propriété sont en cours.

### **Enrochement du chemin du forage :**

Les travaux, en cours sont exécutés par l'entreprise Daniel NICOLAS.

### **Consommation de l'eau 2011 :**

La consommation, sur la partie du réseau d'eau communal, en 2011 est de 3 971 m<sup>3</sup> légèrement en hausse par rapport à 2010 (3 818 m<sup>3</sup>).

### **France Telecom :**

Il y a eu sur la commune de nombreuses pannes collectives répétées. Monsieur le maire indique qu'il a contacté à plusieurs reprises France Telecom pour signaler ces nombreuses pannes.

### **Chantier d'insertion :**

Monsieur le maire demande si la commune a besoin de faire intervenir le chantier d'insertion. Le conseil propose de faire établir un devis pour le remblaiement au niveau de la passerelle.

**Topoguide :**

M Bruno MENDRAS chargé de ce dossier, informe le conseil que le projet est pour le moment stoppé. Une prochaine réunion aura lieu le 21 novembre. Seules les communes de Ste Croix de Caderle et de Lasalle ont répondu sur les différentes attentes du comité de pilotage pour la rédaction des fiches. Les travaux sur les chemins seront lancés prochainement.

**Site internet :**

M Bruno MENDRAS en charge de la maintenance du site indique qu'il est dans l'attente de trouver un logiciel compatible avec Windows 7 afin de pouvoir mettre à jour les informations du site.

**Table d'orientation du Mont Brion :**

Un projet de mise en place d'une table d'orientation au Mont Brion a été soumis aux différentes communes limitrophes du Mont Brion. A ce jour 2 réponses ont été faites à la mairie par les communes de Soudorgues et de Peyrolles. Le projet suit son cours.

M Bruno MENDRAS indique qu'il est dommage de ne pas avoir pensé à l'intégrer dans le projet du topoguide.

## **TOUR DE TABLE**

**SIVOM :**

Mme Violette AURIOL, déléguée au SIVOM, fait un compte rendu de la réunion du 10.11.2011 :

- Concernant la nouvelle compétence transport : Le Conseil Général accepte et soutient cette nouvelle compétence qui concerne uniquement les personnes âgées. Un transport par mois est organisé pour aller aux activités du Club des Glycine à Lasalle. Une ligne desservira Soudorgues et l'autre Monoblet. Les communes de Lasalle et Monoblet prêteront leurs bus et leurs chauffeurs. Les prochains transports sont prévus le 29 novembre et le 13 décembre.
- Concernant le réseau des écoles 2011/2012 : la journée sportive est maintenue au mois de mai. L'inventaire du matériel sera fait par la directrice de l'école de Lasalle qui fera preuve de rigueur.

**Communauté de communes – Commission Culture** du 04.04.2011

Mme Violette AURIOL, déléguée à la commission culture fait part que la programmation 2012 est en cours, la commune recevra certainement le groupe « seltique family » dont la date reste à définir.

**Communauté de communes – Commission Ordures Ménagères** du 28.09.2011.

Mme Violette AURIOL, déléguée à la commission ordures ménagères expose les informations suivantes :

Des articles de la redevance des ordures ménagères ont été rediscutés notamment la REOM concernant : les parents divorcés avec garde partagée ou

alternée, les cabinets de professions libérales (infirmière, kiné...), les associations, les agriculteurs, les activités multiples (1siren et plusieurs siren). Les tarifs définitifs n'ont pas été encore finalisés.

Le plan de communication pour la prévention et la réduction des déchets comporte les éléments suivants :

- Un film documentaire (commandé à ciné-facto de St Félix de Pallières par notre communauté de communes) portant sur le parcours des déchets, pourra être présenté dans les communes lors de manifestations diverses.
- une animation « pique-nique zéro déchet » proposée lors de manifestations avec repas,
- une animation « consommer mieux, gaspiller moins »,
- une réorganisation de la collecte « extension de la collecte sélective sur 4 communes test (Monoblet, Fressac, Durfort et St Félix de Pallières).

En questions diverses il a été mentionné que la déchetterie de St Hippolyte du Fort était pratiquement réhabilitée.

Le projet d'une recyclerie associative sur Lasalle est en cours. Suite à ce projet, le symtoma va embaucher une personne en contrat aidé.

### **Commission bulletin :**

Mme Violette AURIOL fait part qu'elle a reçu, en tant que présidente de la commission, un courrier d'une administrée mécontente du bulletin municipal. La commission s'est réunie ce jour afin de faire le point. La commission soutient Mme Violette AURIOL et M le maire qui feront tous deux une réponse à l'intéressée.

### **Carte communale :**

Mme Ginette LAFONT, après avoir consulté le porter à connaissance, demande ce que signifie « l'analyse paysagère souhaitable pour la commune ». Monsieur le maire propose de poser la question aux organismes présents lors de la prochaine réunion le 24/11/2011.

### **Urbanisme :**

Permis de Construire de M TAMM, Mme Ginette LAFONT souhaite avoir la suite donnée à ce Permis de Construire. Monsieur le maire indique qu'après avoir été refusé une réunion sur le terrain s'est tenue avec les parties concernées soit M TAMM, le CAUE, un paysagiste et la DDTM. Le dossier est en cours et une nouvelle demande de permis de construire devra être déposée.

### **Assainissement :**

Mme Ginette LAFONT demande si l'assainissement concernant la mairie est terminé. Monsieur le maire confirme que les travaux sont effectivement terminés, le nouvel assainissement est opérationnel.

### **Construction d'un mur derrière l'atelier :**

Mme Ginette LAFONT, propose de faire intervenir le chantier d'insertion pour la construction du mur derrière l'atelier. Monsieur le maire indique que M Loïc PUECH, employé communal, est tout à fait apte à réaliser ce type de travail.

### **Publication ouvrage «Le sanctuaire Chrétien de Ste Croix de Caderle» :**

Mme Ginette LAFONT souhaite obtenir un bilan des ventes. Mme Violette AURIOL indique que les meilleures ventes se font sur St Jean du Gard à la Maison de la Presse de M et Mme FOSSAT, ainsi qu'au bureau de Tabac, à Lasalle, chez M Menviel. Un bilan complet sera fait en fin d'année.

**Gaz de schistes :**

Mme Ginette LAFONT propose au conseil municipal de délibérer au prochain conseil contre les projets de gisements de gaz de schistes.

Mme Violette AURIOL préconise aux conseillers de venir consulter en mairie le dossier qui a été présenté pour le classement des Causses et Cévennes au patrimoine mondial de l'Unesco.

La séance est levée à 23h00

M JULIEN, Maire	Mme AURIOL, 1 <sup>ère</sup> Adjointe	M CREMER, 2 <sup>ème</sup> adjoint <i>Absent excusé pouvoir à M JULIEN</i>	Mme BONZON, Conseillère
M DEJEAN, Conseiller <i>Absent</i>	Mme LAFONT, Conseillère	Mme MAZEL, Conseillère	M MENDRAS, Conseiller
M MOURGUES, Conseiller	Mme VERDIER, Conseillère		